



## **Mairie d'ESQUELBECQ**

Adresse postale : 1, Rue Gabriel Deblock - 59470 ESQUELBECQ

\*\*\*\*\*

***Commune d'ESQUELBECQ***

***ZAC de la clé des champs***

**Cahier des Clauses Particulières  
Lot 2  
MISSION  
D'Assistance à Maîtrise d'ouvrage**

**Pour la réalisation des études techniques préalables**

Date limite de réception des offres : vendredi 6 mai 2016 à 17 h

## 1/ OBJET DE LA MISSION

La présente mission d'AMO a pour objet la réalisation des études préalables nécessaires au dossier de réalisation de la ZAC :

- Etudes techniques pour plan d'aménagement
- Dossier Loi sur L'eau
- Désignation des prestataires techniques complémentaires

## 2 / CONTENU DE LA MISSION

### 2a / Volet A : Etudes techniques pour plan d'aménagement

#### **Collecte des données :**

- Collecte et analyse des données existantes
- Identification des données manquantes au bon déroulement de la mission.
- Identification des prestataires à désigner

#### **Diagnostics de l'existant (VRD et Assainissement) :**

- Analyse de la situation actuelle en matière de VRD et d'Assainissement qui doit permettre d'identifier l'ensemble des contraintes et des dysfonctionnements ainsi que leur capacité et leur localisation
- Réalisation d'une enquête réseau auprès des concessionnaires
- Présentation du diagnostic lors d'une 1<sup>ère</sup> réunion du comité de pilotage

#### **Définition des besoins (VRD et Assainissement)**

- Rencontre des interlocuteurs Ville et autres partenaires du projet présentés par la Commune afin de définir précisément les attentes et besoins en matière de dessertes et de modalités de déplacement sur la zone concernée.
- Expertise des propositions issues de l'étude urbaine, pour définir l'emplacement et le dimensionnement des ouvrages hydrauliques, dont notamment ceux composés d'espaces verts et donc intégrés à la composition paysagère du site ;

#### **Schémas directeurs et plans d'ensemble**

- **Schéma directeur des déplacements :**
  - ✓ Réalisation de 3 scénarii maximum sous forme de plans techniques et de coupes des infrastructures au 1/500e établissant des propositions concernant l'organisation des déplacements dans la zone concernée (tout mode), la desserte et l'accessibilité de la zone, la hiérarchisation des voies, les dimensionnements correspondants, le profil des voies, les caractéristiques des carrefours, les matériaux et aménagements.
- **Schéma directeur des réseaux d'assainissement et de gestion des eaux :**
  - ✓ Réalisation de 3 scénarii maximum sous forme de plans techniques et de coupes des infrastructures et des réseaux au 1/200e ; proposant différentes solutions techniques et l'analyse de ces différentes solutions et des dimensionnements correspondants concernant l'infiltration et/ou le tamponnement, l'évacuation et le traitement des eaux pluviales et usées.
- **Schéma directeur des réseaux divers :**
  - ✓ Réalisation d'un plan technique et de coupe des réseaux

- **Plan d'ensemble de nivellement et de voirie :**
  - ✓ Présentation d'un plan à l'échelle du secteur au 1/500e ;

#### **Estimation Toutes Dépenses Confondues (Elaboration uniquement)**

- Estimation Prévisionnelle des travaux
- Estimation des autres prestataires (Maîtrise d'œuvre, Contrôleur technique, CSPS, etc.)
- Estimation des provisions (divers et aléas, revalorisation)

#### **Planning global**

- Présentation d'un planning global réaliste incluant toutes les étapes nécessaires à la réalisation des travaux d'infrastructures et notamment la désignation de la Maîtrise d'œuvre et des autres prestataires, les délais d'instruction du dossier loi sur l'Eau, les études de conception, la désignation des entreprises, le phasage des travaux, etc....

*Nota : Les propositions d'infrastructure devront être cohérentes avec les propositions de schéma d'assainissement, celles-ci devant être pensées de manière globale ; ainsi toutes les propositions en termes de schémas et plans seront présentées lors d'une seule et même 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage.*

### **2b / Volet B : Dossier Loi sur l'Eau**

- Etablissement du Dossier Loi sur l'Eau selon le découpage opérationnel envisagé et présentation à la police de l'eau,
- Assistance à la Commune lors de l'enquête publique
- Assistance au dépôt du dossier, ainsi que suivi de son instruction (questions-réponses)

### **2c / Volet C : Assistance à la désignation des prestataires techniques**

#### **Désignation d'un géomètre, d'un géotechnicien et d'un prestataire d'études d'impact complémentaire :**

- Réalisation des documents de consultation : cahier des charges et pièces administratives
- Analyse des offres
- Etablissement d'un rapport
- Présentation du rapport en commission

### **3/ PRECISION SUR LA MISSION**

#### **Fin de la mission :**

- Volet A : Après remise des différents schémas directeurs et plans d'ensemble
- Volet B : Après obtention d'un avis favorable sur le dossier Loi sur l'Eau
- Volet C : Après désignation des prestataires techniques complémentaires

### **4/ DELAIS**

- Diagnostic et analyse de l'existant (dont enquêtes concessionnaires) : 4 semaines
- Scenarii d'aménagement : 6 semaines

- Production d'un rapport final incluant le diagnostic et les schémas directeurs et plans mis à jour : 2 semaines
- Dossier Loi sur l'Eau à compter de la validation du scénario d'aménagement : 8 semaines
- Dossiers de consultation des prestataires techniques complémentaires : 3 semaines par dossier
- Analyse des propositions et établissement du rapport d'analyse des offres: 5 semaines

## 5/ REMUNERATION

Pour la mission reprise en 2/, l'AMO percevra la rémunération forfaitaire définie à l'Acte d'engagement pour le lot 2.

- Valeur des prix mars 2016 (mois M0)
- Forfait révisable selon la formule :

$$P=0,125+0,875 \times \frac{I_0}{I_m}$$

$I_0$  : index Ingénierie du mois M0

$I_m$  : index Ingénierie du mois de prestation effectuée.

- Validité de l'offre : **120 jours**
- Modalités de facturation selon DPGF :
  - ✓ **Volet A :**  
A la remise des schémas directeurs et plans (compris planning global et de l'estimation TDC) : 100% du volet A
  - ✓ **Volet B :**  
A la remise du dossier Loi sur l'eau : 100% de l'élément de mission correspondant  
A la fin de l'enquête publique : 100% de l'élément de mission correspondant  
A l'obtention de l'avis favorable : 100% de l'élément de mission correspondant
  - ✓ **Volet C :**  
A la désignation du géomètre : 100% de l'élément de mission correspondant  
A la désignation du géotechnicien : 100% de l'élément de mission correspondant  
A la désignation du prestataire d'Etudes d'impact complémentaire : 100% de l'élément de mission correspondant

## 6/ DOCUMENTS

- **L'AMO** communiquera à la Commune d'ESQUELBECQ :
  - ✓ Le rapport final en 3 exemplaires papiers couleur + 1 support informatique.
  - ✓ Le dossier Loi sur l'Eau en 5 exemplaires papiers + 1 support informatique.
  - ✓ Les rapports d'analyse des offres des prestataires techniques complémentaires en 5 exemplaires papiers + 1 support informatique.
- La Commune **d'ESQUELBECQ** produira à l'AMO :
  - ✓ l'ensemble des documents relatifs au foncier et aux réseaux en sa possession ; et tout autre document qui pourrait être nécessaire à la prestation de l'AMO.

Pour l'AMO,  
.....  
Le .....2016

Pour la Commune d'ESQUELBECQ,  
**Didier ROUSSEL**, Maire  
Le .....2016